

**Critères éthiques à considérer, extraits du Comité éthique de l’UFR SPSE.**

**Document à inclure impérativement à la fin du mémoire.**

**Contraintes, risques et protection des participants**

*Les recherches, en aucun cas ne doivent nuire aux participants.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | OUI | NON | Justification si réponse« NON » |
| 1 | Les conséquences concrètes de la recherche sur les participants (durée, déplacement, instruments et procédures, efforts physiques et psychiques, risques…) sont envisagées et décrites. |  |  |  |
| 2 | Les effets induits par l’utilisation des instruments et des procédures sur les participants sont décrits et discutés. |  |  |  |
| 3 | Si des personnes considérées comme vulnérables sont sollicitées pour participer à la recherche, l’évaluation des effets sur les participants prend explicitement en compte cette situation. |  |  |  |
| 4 | Si les participants sont confrontés à du matériel ou à des conditions expérimentales potentiellement déplaisants, ceux-ci sont réduits à leur minimum strictement nécessaire pour la recherche. |  |  |  |
| 5 | Il est prévu une procédure pour proposer et réaliser un retour individuel ou collectif aux participants sur la recherche (entretien de restitution, débriefing, information…) et ces procédures sont décrites et justifiées. |  |  |  |
| 6 | Une procédure pour répondre à un besoin immédiat d’aide médicale ou psychologique des participants lors du recueil des données est prévue et décrite. |  |  |  |
| 7 | L’anonymat des participants vis-à-vis des tiers extérieurs à la recherche est garanti pendant et au-delà de la durée de la recherche (situation normale) par des procédures spécifiques efficaces, en particulier concernant la conservation des données et ces procédures sont décrites.  OU  L’anonymat n’est pas garanti (situation exceptionnelle) et les justifications en sont décrites ainsi que les procédures mises en œuvre pour prévenir les risques liés à cette situation. |  |  |  |

**Information et consentement des participants**

*Dans la mesure du possible les participants doivent être clairement informés des caractéristiques de la recherche et leur consentement éclairé doit être recueilli avant leur participation.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | OUI | NON | Justification si réponse« NON » |
| 8 | Le chercheur a tout mis en œuvre pour informer au mieux les participants et recueillir de la façon la plus pertinente leur consentement et les choix du chercheur sont présentés et justifiés précisément par écrit. |  |  |  |
| 9 | Si les participants sont mineurs ou sous tutelle ou dans l’incapacité de donner leur consentement ou de comprendre la présentation de la recherche, il est prévu de recueillir le consentement éclairé auprès des responsables légaux du participant (les parents, le tuteur). (Si non applicable, notez NA dans la case OUI) |  |  |  |
| 10 | Si des participants comprenant mal le français sont pressenties pour la recherche les modalités de leur information et du recueil de leur consentement sont décrites (si non applicable, notez NA dans la case OUI.) |  |  |  |
| 11 | Les risques, même minimes (fatigue…) ou indirects (stigmatisation dans un groupe…), liés à la participation à la recherche sont indiquées au participant avant son consentement. |  |  |  |
| 12 | Le discours ou le texte de présentation de la recherche aux participants et/ou à leurs responsables légaux est écrit. |  |  |  |
| 13 | La lettre de consentement (situation habituelle) est écrite et contient tous les éléments suivants : le nom des responsables de la recherche, leur appartenance institutionnelle, les moyens de les contacter, une présentation de la recherche, de ses objectifs et méthodes, une présentation des implications pour le participant (contraintes, risques, bénéfices…), l’indication explicite que le sujet est libre de refuser et d’interrompre sa participation quand il le souhaite. L’ensemble est rédigé dans un style accessible aux participants ou à leurs représentants légaux.  OU  Si les impératifs de la recherche exigent que la lettre de consentement ne dévoile pas les objectifs réels (situation rare) de la recherche, les raisons de cette omission sont justifiées par écrit et un debriefing précis et formalisé est prévu à l’issue de la participation de chaque participant.  OU  Si les conditions de la recherche conduisent à ne pas proposer de lettre de consentement (situation exceptionnelle), les raisons en sont précisées par écrit. |  |  |  |
| 14 | Les participants sont informés avant leur consentement de la durée de leur participation (en incluant les tests-retests, les restitutions ou débriefing, etc.) |  |  |  |
| 15 | Si des participants se portant candidats à la recherche ne peuvent y participer en raison des critères d’exclusion les modalités de ce refus sont précisées par écrit. (Si non applicable, notez NA dans la case OUI) |  |  |  |